

Ce que nous avons à dire...

(Manifeste pour le statut de professeur documentaliste)

Contribution toulousaine à la réflexion en cours sur l'identité professionnelle

Ce texte écrit à plusieurs mains se veut la voix de professeurs documentalistes du terrain, relayées par la FADBEN , SNES , CGT Educ'action de l'académie de Toulouse, celles et ceux qui, les mains dans le « cambouis » du quotidien, observent depuis de nombreuses années la lente et sûre dégradation de leur métier en termes de contenu, de conditions de travail, de reconnaissance et d'évolution professionnelle.

L'acmé de cette dégradation s'est traduite au cours des derniers mois à travers les textes officiels émanant de l'inspection générale et académique, repris lors des journées départementales de professeurs-documentalistes organisées dans l'académie de Toulouse, générant parmi nous un malaise, un mal-être, une lassitude certaine, un profond questionnement.

Les textes :

- <http://eduscol.education.fr/cdi/anim/reunion-des-interlocuteurs-academiques/reunions/documents-en-telechargement/2011/lcdef.pdf>
- *Accompagner l'élève à l'école*, juin 2012, <http://espace-cdi.ac-toulouse.fr/spip.php?article37>

1. Accompagnement et auto-apprentissage...

Il y a quatre décennies, il était très tendance au sein de l'Éducation nationale de parler «d'autodiscipline »... Les enseignants martelaient aux adolescents d'alors que par là passaient l'éducation, l'enseignement, l'apprentissage. Finalement l'auto apprentissage, terme abondamment utilisé par M. Rivano, IPR Vie Scolaire dans l'Académie de Toulouse, ne présente pas une grande nouveauté... Les jeunes doivent s'auto-former qu'il s'agisse des contenus tout autant que du vivre ensemble.

Tant de sagesse exigée par les adultes des jeunes dont ils ont la charge paraît curieuse, déplacée, inappropriée. C'est leur demander d'être adulte avant l'heure, de faire l'économie de leur jeunesse, irresponsable, impétueuse, comme la jeunesse de toutes les époques (au cours des siècles les adultes de toutes les époques se sont d'ailleurs plaints de la jeunesse qu'ils avaient à gérer, à faire grandir). Car c'est bien là le mot *faire grandir, accompagner* : ce besoin d'adultes est inhérent au développement de l'enfant, à son passage progressif à l'âge adulte ; de l'écolier au collégien, du collégien au lycéen, voire à l'étudiant.

L'autonomie s'apprend, en présence et en relation avec des adultes qui, dans un processus de transmission progressive, permettent à l'enfant, puis au jeune de s'approprier des compétences et des savoirs être, savoirs faire : rien d'inné en cela. Parler d' *auto-apprentissage*, n'est qu'une posture permettant de faire l'économie de postes d'enseignants ou d'adultes qualifiés tout en donnant l'illusion aux familles d'une réelle prise en charge pédagogique de leurs enfants. Il s'agit d'une économie programmée par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite¹.

C'est de cela qu'il est finalement question : comment enseigner, former, éduquer des jeunes avec le moins d'adultes possible ? En ces temps de restriction budgétaire, c'est ce à quoi se résument les 3 C (Centre de connaissances et de culture), à une histoire de « gros sous ».

Ce faisant, l'inspection met à mal notre mandat pédagogique et considère l'autonomie comme une chose innée. Glissement sémantique et idéologique : l'école n'est plus là pour transmettre

¹ *Le Monde*, 22 mars 2011, N° 20578. Le médiateur de la République dénonçait dans cet article la disparition progressive des personnels dans les services publics.

des savoirs à l'élève (« *l'école ne peut se réduire à la simple transmission de savoirs* »²), et former le futur citoyen, mais pour le « *prendre en charge* ».

2. Des espaces spécifiques

Hétérogénéité des établissements scolaires

Accompagner l'élève à l'école est une nécessité qui se doit d'être contextualisée à l'établissement (structure, capacités d'accueil, public accueilli) ainsi qu'à l'âge des élèves. Ce qui suppose donc des moyens suffisants d'encadrement et de surveillance, de formation et de maintenance (informatique en particulier). L'architecture théorique proposée qui permettrait une circulation aisée d'un espace à l'autre ne paraît pas correspondre à des établissements dont il nous faut bien accepter la réalité ! Nous dénonçons l'importance accordée aux nouveaux outils plutôt qu'à l'enseignement de leur maîtrise. Il nous apparaît urgent de mettre en place un enseignement numérique digne de ce nom³.

Non à une architecture ouverte inadéquate. Oui à des espaces spécifiques, dédiés

Organiser les espaces en « *architecture modulaire* », « *matérialiser des coins* » avec « *des cloisons mobiles* » et des « *plantes vertes* » pour associer dans un même lieu différentes activités, tel est le schéma de l'établissement du XXI^e siècle selon les textes de l'inspection.

Mais... Faut-il rappeler que, dans une structure accueillant un public adolescent, plus le lieu est grand, plus le risque de bruit est fort (c'est justement le problème des études en vie scolaire que les élèves disent fuir, à cause du bruit). Plus le lieu est cloisonné, plus le risque de dérives des activités des élèves est important. Doit-on rappeler qu'un professeur-documentaliste, souvent seul dans le CDI, ne peut surveiller plusieurs espaces clos, sans visibilité ? De nombreux CDI conçus avec mezzanines ou sur deux étages ont dû en abandonner l'usage... Multiplier les espaces, c'est accroître le travail de surveillance du professeur-documentaliste au

2 Ibidem, p.2

3 Voir à ce propos le livre d'Olivier Ertzscheid, *Identité numérique et e-reputation*, IUT de La Roche sur Yon, Octobre 2011, 79 pages.

détriment de ce qui fait son métier, la gestion d'un fonds, la veille informationnelle et la formation des élèves, le travail en interdisciplinarité, l'ouverture culturelle...⁴

C'est aussi occulter la question de la sécurité des élèves et de la responsabilité des adultes de l'établissement à leur égard. Car, qui gère et accompagne les élèves dans leurs déplacements ? Comment ne pas s'inquiéter des mises en danger possibles dans des collèges accueillant parfois 1000 élèves ? Enfin, l'élève est-il là pour circuler ou pour apprendre et travailler ? Cette volonté de faire « circuler » l'élève (en collège on en est surtout à essayer de le « poser ») nous laisse perplexes...

A chaque lieu de l'établissement son identité, sa spécificité, ses activités en relation avec le contexte, (présence du professeur-documentaliste, capacité d'accueil du CDI, de la salle d'étude). Doté d'une identité propre, sous la responsabilité d'un professeur documentaliste, LE CDI est avant tout un lieu de recherche informationnelle et de lecture. C'est notre statut-même qui est mis en cause, l'identité revendiquée depuis des lustres par la profession, que ces projets de Learning center/3C menacent de faire vaciller. La fusion des espaces génère une confusion des qualifications. Ce qui nous menace à terme, c'est la disparition du corps des professeurs documentalistes ! Il nous paraît regrettable que l'inspection n'assimile pas le C.D.I. à une salle spécifique comme une salle de S.V.T. ou une salle d'atelier, autrement dit un lieu qui ne prend de sens que s'il sert l'enseignement qui y est dispensé par un professeur documentaliste.

Des espaces dédiés comme une salle multimédia, un foyer paraissent une idée intéressante... sur le papier : quel adulte en aura la responsabilité ? Qui s'occupera de la maintenance du matériel, de la sécurité internet ?

3. Des personnes identifiées

« *Repenser l'ouverture du CDI* », dit le texte toulousain : il s'agit d'ouvrir toujours plus, à plus d'élèves avec toujours moins de personnel, et de moins en moins qualifié. On ne vise plus la qualité du travail et de l'accueil, la richesse du fonds, la compétence du personnel, mais le rendement. Remplacer un qualifié par un précaire qui fait le même travail, évidemment, c'est tentant. Vouloir former des AED « *volontaires* », (jusqu'à quel point ? Ils ne sont pas fonctionnaires, mais précaires, et l'on sait qu'ils peuvent être renouvelés selon le bon vouloir

⁴ Tel que défini dans la Circulaire de mission n° 86-123 du 13 mars 1986.

du chef d'établissement sans qu'aucun motif ne soit donné) pour qu'ils puissent ouvrir le CDI sans le professeur documentaliste, même avec des fonctions limitées, c'est attaquer notre statut et nier notre métier. Là encore, se pose le problème de la responsabilité du fonds documentaire et du matériel. Certains CDI connaissent déjà ce type d'expérience malheureuse, avec son lot de dérives (vols, dégradations, dérangements...), son surcroît de travail et le dégoût de voir son travail piétiné.

Le même texte prône la mise en place d'une vraie coopération documentaliste – CPE afin de gérer les « flux des élèves ». Cette coopération consiste déjà sur le terrain à devenir les déversoirs du trop plein de l'étude. Qui prend en charge les élèves lorsqu'ils ne sont pas en cours ? Cela ne relève-t-il pas avant tout de la vie scolaire, interlocuteur entre élèves, parents, administration et collègues. Que le CDI soit un des lieux où les élèves peuvent se rendre, certes, mais la gestion des élèves dans ce temps hors classe est de la responsabilité de la vie scolaire.

La coopération CPE / professeur documentaliste est déjà une réalité dans les établissements scolaires. L'accompagnement d'élèves en difficulté, la mise en place de projets péri-éducatifs en partenariat, cela ne fait-il pas déjà partie de nos pratiques professionnelles depuis fort longtemps ?

4. Vers quelle identité professionnelle ? Ce que nous revendiquons...

- Le maintien du mandat pédagogique des professeurs-documentalistes, en réaffirmant les missions pédagogiques qui sont les nôtres comme professeurs certifiés en documentation. Réduire notre rôle à la maîtrise des "*techniques usuelles de l'information et de la communication*" implique que l'inspection occulte notre rôle de pédagogue avec un savoir info-documentaire à enseigner. Il convient pourtant de rappeler que pour qu'une pédagogie favorise "*l'autonomie, l'initiative et le travail collaboratif*", il faut se donner le temps de la formation, et de la réflexion sur le contenu d'une formation à la culture de l'information dans le contexte des enseignements disciplinaires. Tout élève se doit de recevoir un enseignement info-documentaire afin

d'acquérir une solide culture numérique indispensable pour devenir un citoyen éclairé, critique et responsable.

- Un nombre suffisant de professeurs documentalistes dans les établissements en lien avec sa capacité d'accueil : un professeur documentaliste par CDI et par tranche de 400 élèves (et donc plus de postes au concours), une vraie formation continue sur le temps de travail, un corps de secrétaires de documentation pour nous seconder.
- Un CDI identifié, non banalisable qui ne peut être ouvert par des non professionnels et qui ne serve pas de permanence-bis. La possibilité d'offrir aux élèves des conditions satisfaisantes de travail, de lecture dans un lieu conservant une forte identité, et non assimilé à une garderie polyvalente.
- Une vraie reconnaissance disciplinaire à travers la création d'une agrégation de documentation qui permette celle d' une inspection spécifique ; le versement d'indemnités (ISOE) égales à celles des collègues des disciplines.

5. Le mythe NTIC

- « Du bon usage d'Internet, une approche critique et responsable »

Le contexte des nouvelles technologies, de la nouvelle donne « Internet » dans les établissements scolaires a transformé le métier d'enseignant et particulièrement celui d'enseignant documentaliste qui a vu la réalité de son métier prendre une dimension tout à fait nouvelle.

Et cependant ...

La donne pédagogique a-t-elle vraiment changée ? N'est-il pas toujours question de former les élèves à la recherche pertinente d'informations, et à leur traitement intellectuel ? La difficulté de la tâche est peut être plus grande tant l'information documentation est mise à la portée de tous ou presque : mais le repérage, le traitement, l'utilisation de l'information forment un processus encore plus complexe, processus dont les enseignants documentalistes se doivent de tenir les rênes.

Il est de bon ton de déclarer qu'il est nécessaire d'introduire une formation à l'information compte tenu de l'évolution de nos sociétés, mais si cet enseignement n'est pas dispensé de façon progressive et systématique, de nombreux élèves seront laissés de côté ne faisant qu'accentuer la fracture numérique, déjà évidente dans nos classes!

Les textes de l'inspection se montrent très favorables à l'installation de bornes wifi ; la formule « débrider l'accès à internet » relève de la même conception d'un accès libre et permanent au réseau des réseaux. C'est de la formation et du développement même du jeune qu'il est question : est-il nécessaire pour un jeune d'être en permanence et en tous lieux connecté ? Pour grandir n'est-il pas nécessaire au contraire de vivre **aussi** un temps hors connexion, où le vivre ensemble, le temps du jeu, de l'échange, de la conversation puisse se faire hors réseaux sociaux ? Dans ce contact permanent avec l'Internet, qui va lui transmettre les savoirs spécifiques que ce dernier requiert pour un usage pertinent de l'outil ? Un libre accès internet, pourquoi pas ?, mais avec des temps d'enseignement spécifiques afin de maîtriser non pas les outils (Netvibes, Twitter, Facebook disparaîtront un jour ..) mais l'activité de publication sur internet et ne pas transformer les élèves en une génération zapping incapable de développer l'esprit d'analyse, de synthèse, de réflexion qui demande recul et distance.

S'agit-il de transformer les CDI en cybercafés où les élèves seront libres de télécharger (pendant le temps scolaire !) leurs séries préférées, jouer en ligne, tchater sur facebook ?

- Et encore faut-il que ça marche !

La pauvreté infinie de la maintenance informatique, assurée le plus souvent par un collègue (pas toujours expert) bombardé gestionnaire de réseau sur quelques heures supplémentaires. Dans un collège toulousain, il y a eu en 2011-2012 deux mois sans réseau, dégradation de partie des ordinateurs de la salle informatique, impossibilité d'installer les logiciels acquis avec le chèque ressource. La mise en place de l'ENT prévue pour cette année scolaire promet d'être sportive...

En conclusion,

A l'heure actuelle, en l'absence de texte de cadrage officiel récent et malgré nos efforts pour affirmer notre rôle pédagogique, les CDI sont déjà des structures d'accueil (centre d'auto-apprentissage ou learning centre). Et faute d'un temps d'enseignement statutairement défini, nous accompagnons plus que nous ne formons l'élève. Et nous nous retrouvons déjà dans les postures décrites dans les projets présentés, les moyens matériels en moins le plus souvent ! Nous réaffirmons le rôle essentiel du CDI comme lieu pédagogique, qui ne peut donc se confondre avec un simple lieu de ressources.

Marie Polderman pour le collectif doc du SNES Toulouse

Danièle Amans, présidente Adben Midi-Pyrénées

Virginie Marfaing pour la CGT Educ'Action Toulouse